



BELGIQUE VISA
Liste des documents
AFFAIRES



- Les candidats, qui ne peuvent pas joindre tous les documents de la liste, doivent envisager d'ajouter des alternatives ou expliquer les raisons pour lesquelles ils ne les fournissent pas.
- Lors de l'examen de la demande, l'Ambassade peut demander des documents supplémentaires qui ne sont pas mentionnés dans la liste ci-dessous et peut convoquer le demandeur pour un entretien.
- Tout document soumis dans une langue autre que l'anglais, le français, le néerlandais ou l'allemand ne sera pas pris en compte..
- Le demandeur est ici informé que la soumission des documents susmentionnés ne garantit pas la délivrance automatique d'un visa.
- Le temps de traitement diffère d'un cas à l'autre, par conséquent, afin d'éviter les retards, il est conseillé de faire une demande bien à l'avance avant la date de départ.
- Les candidats ont la possibilité de demander un visa déjà six mois à l'avance et au moins 15 jours avant la date de voyage.
- En principe, le délai de traitement est compris entre 1 et 3 semaines. Dans le cas où la demande de visa doit être soumise au siège social à Bruxelles pour décision, le délai de traitement sera d'environ 4 à 6 semaines et pourrait dépasser pendant l'été ou d'autres occasions spéciales.
- Aucun document supplémentaire ne peut être soumis à VFS ou à l'Ambassade à moins que l'Ambassade ne les ait demandés.
- Un dossier incomplet entraînera un refus de visa.
- Un dossier complet ne garantit pas la délivrance automatique d'un visa.

Les frais de visa ne sont pas remboursables.

***“Cette liste de contrôle comprend tous les documents qui font partie de ma demande de visa. Je comprends que l'Ambassade statuera sur ma demande de visa uniquement sur la base de ces documents. Je comprends également que dans des cas exceptionnels, des documents supplémentaires peuvent être demandés par l'Ambassade, même des documents qui ne figurent pas du tout sur cette liste.*”**

Remarques:

Signature du demandeur:-

Signature de l'officier du VFS : -



- **Formulaire de candidature**
- Quel que soit son âge, chaque personne doit remplir un formulaire de demande séparé imprimé à partir de Visa on Web.
- Le formulaire de demande doit être entièrement rempli, signé sur les deux pages et daté par le demandeur.
- Pour les enfants de moins de 18 ans, le formulaire de demande doit être signé par une personne titulaire de l'autorité parentale ou par un tuteur légal.
L'adresse actuelle, le numéro de contact local et l'adresse e-mail doivent être fournis.

➤ **Photo**

Une photo d'identité datant de moins de 6 mois avec les spécifications suivantes

➤ **Passeport d'origine**

- Un passeport international valide (la validité du passeport doit dépasser la fin du voyage proposé d'au moins trois mois);
- 1 copie des pages utilisées du passeport
- 1 copie de la carte nationale d'identité
- 1 copie des pages utilisées de votre ancien passeport (si vous en avez un)

➤ **Lettre d'invitation**

- Une lettre d'invitation originale d'une société établie en Belgique accompagnée, le cas échéant, d'un justificatif d'opérations commerciales antérieures.

➤ **Preuve du statut d'emploi**

Preuve d'emploi et lettre de motivation de l'entreprise ou de l'organisation employeur expliquant les objectifs de la visite du candidat en Belgique.

D'un propriétaire d'entreprise / partenaire

Une copie de la licence commerciale, professionnelle ou commerciale.

➤ **Réservation de vol**

- Seule la réservation d'un vol aller-retour est requise, le billet original peut être demandé lors de la collecte du visa.

➤ **Certificat d'assurance voyage**

- Int valide. Document d'assurance voyage + 1 copie. Le montant assuré doit être au minimum de 30.000 EUR (équivalent en PKR). L'assurance doit couvrir l'ensemble du territoire Schengen ainsi que toute la durée du séjour sur le territoire Schengen. Si l'assurance ne peut pas être obtenue au Pakistan, il faut souscrire une assurance en Europe.

- **Réservation d'hôtel**

- **Une réservation d'hôtel prépayée qui couvre toute la durée du séjour dans l'espace Schengen.**

- La réservation doit indiquer clairement le nom complet du demandeur de visa, les dates d'hébergement, l'adresse de l'hôtel et les coordonnées et être garantie avec une carte de crédit valide
- En cas de possession d'une maison ou de location d'un appartement en Belgique, le contrat doit être fourni.

➤ **Preuve de relation commerciale existante**

Par exemple. connaissance, contrat commercial.

➤ **Preuve de moyens financiers suffisants**

- **PERSONNEL – Carte de crédit ; + 1 copie, 3 mois de bulletins de salaire, relevé de compte bancaire personnel pour 6 mois.**
- **ET/OU - Lettre d'invitation de la société belge mentionnant qu'elle prendra en charge l'intégralité des dépenses.**